

Gaz - Electricité : osez comparer ! (2014)

Une nouvelle campagne d'information : « Gaz - Electricité : osez comparer ! »



Dans la vie de tous les jours, vous ne cessez de faire des choix. Et pour cela, vous comparez les options qui s'offrent à vous. Pour l'énergie, en particulier le gaz naturel et l'électricité, ce n'est pas toujours simple de choisir entre un fournisseur et un autre, ou entre deux formules différentes chez un même fournisseur.

Pour vous y aider, votre commune a décidé de participer à la campagne nationale d'information « Gaz - Electricité : osez comparer ! » organisée, comme en 2012, par le SPF Economie.

Une campagne ? Pourquoi ?

- Vous ne savez pas comment faire pour comparer ?
- Vous ne savez pas comment faire pour changer de contrat ou vous craignez des

difficultés si vous le faites ?

- Vous n'avez pas d'accès aux outils de comparaison (via internet par exemple) ?

Pour toutes ces raisons, cette campagne est faite pour vous !

Une campagne ? Comment ?

Entre le 17 et le 28 novembre 2014, votre commune organisera des permanences pour vous apprendre à utiliser les outils existant sur internet afin de vous permettre de comparer les offres des différents fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Vous pourrez ainsi effectuer, vous-même, votre choix en toute connaissance de cause (prix, contrat fixe ou variable, énergie verte, ...)

Une campagne ? Où et Quand ?

Les permanences se tiendront :

- à **Haut-Fays (Daverdisse)** : mercredi 19 novembre de 14 h à 20h, maison communale, dans les locaux de l'EPN – Grand Place, 1
- à **Tellin** : le mardi 25 novembre 2014 de 14 h à 18 h, local l'EPN, Bâtiment Polyvalent 1er étage - 26, Mont du Carillon
- à **Wellin** : le mercredi 26 novembre de 9h à 16h30, au service logement de l'administration communale, grand place, 1 6920 Wellin.

Que devez-vous faire ?

Pour obtenir les renseignements souhaités, c'est très simple :

- munissez-vous de la dernière facture annuelle (décompte global, facture de régularisation) que vous avez reçue de votre fournisseur de gaz naturel ou d'électricité ;
- rendez-vous sur le lieu de la permanence aux heures prévues à cet effet.

Pour plus d'informations

Surfez sur le site du Service Public Fédéral Economie : <http://economie.fgov.be>

